



L'animation est au cœur de nos villes ou villages : dans les cours de récréation, dans les temps de restauration, dans les accueils de loisirs, dans les équipements sociaux, dans l'accueil de la petite enfance ou d'enfants en situation de handicap et même dans les services qui proposent les maisons d'accueil des personnes âgées.

La mise en place des rythmes scolaires et des projets éducatifs de territoires a renforcé plus encore la place de ces métiers au côté de l'École, des familles et des acteurs locaux.

L'animation s'est au fil du temps professionnalisée et offre des perspectives d'emploi importantes à des personnes de tous horizons. Elle est passée d'un mode occasionnel à une dynamique professionnelle. Mais ces métiers évoluent aussi et avec eux les besoins de formation, les pratiques, les outils et les moyens, dans un contexte où le degré d'exigence s'est amplifié.

Il est enfin temps de mettre en valeur ce secteur et de lui reconnaître sa place.

J'ai souhaité au travers de cette Lettre de l'Ifac et d'une journée d'animation, le 19 avril à Vanves, que nous amorcions un cycle de travail pour la valorisation de ces métiers et pour comprendre les transformations. Quels en sont les enjeux pour les villes, pour les familles ou pour les écoles ? Quelles sont les perspectives mais aussi les besoins pour celles et ceux qui sont, au quotidien, au contact des enfants, des jeunes et qui donnent vie à nos territoires en apportant un service indispensable et de qualité ?



Bien à vous

Bernard Gauducheau
Président de l'Ifac 92

Rythmes scolaires : 4 ans après

A l'heure des bilans des projets éducatifs de territoire (PEDT) consécutifs à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les attentes des collectivités territoriales semblent être à la stabilisation des organisations mises en place.

Un bilan en demi-teinte

Souvent décriés, ces aménagements auront permis de pointer des dysfonctionnements du secteur de l'enfance et de la jeunesse pour entamer des démarches de reconstruction des projets locaux.

- Les problèmes de recrutement sur les accueils péri et extra scolaires : si l'on comptait 12 300 accueils périscolaires en 2007, leur nombre n'a cessé de croître avec la réforme de 2013 pour passer de 19 000 à 25 000 en 2014 puis à 32 000 en 2016.
- La difficile professionnalisation des acteurs de l'animation et les forts besoins de formation.
- Le moindre accompagnement des communes par les services de l'Etat dans l'organisation des temps périscolaires.
- Les déséquilibres des ressources financières entre les petites et les grandes communes.

Une mobilisation énergique de la communauté éducative

Ces nouveaux rythmes scolaires permettent de reconsidérer le métier d'animateur et d'en faire évoluer les missions. Avec un taux d'activité plus élevé (3 100 000 mineurs accueillis sur l'année scolaire 2015-2016), le besoin d'encadrement augmente et l'animateur occasionnel devient permanent. Les réglementations des temps périscolaires évoluent, imposant une meilleure qualification du personnel. C'est en ce sens que sont apparues de nouvelles formations courtes comme le certificat de qualification professionnelle.

L'Ifac s'est mobilisé dès 2013 sur ces sujets pour travailler à l'évolution du système :

- en accompagnant les collectivités locales dans l'élaboration des PEDT,
- en formant massivement des animateurs des temps périscolaires (+23% de stagiaires en formation bafa entre 2013 et 2016),
- en animant des temps périscolaires.

S'engager pour l'avenir

Il aura fallu quatre années pour installer les nouveaux rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire, sous des formes très diverses. Le travail continue. Nous entrons dans une phase nécessaire de stabilisation. L'exercice aura permis de questionner le rôle de l'animateur dans le système éducatif, en lien avec l'institution scolaire. Les exigences de familles augmentent, les attentes de l'école se précisent, les animateurs attendent d'être mieux formés, en bref, l'animation évolue, tant mieux ! Les prochaines échéances électorales devrait apporter aux collectivités locales la clarification nécessaire à l'organisation des rentrées scolaires à venir. Il semble désormais acquis que l'animation a trouvé tout son sens et son utilité auprès de l'école.

ANIMER : DES MÉTIERS AU COEUR DE LA VILLE !

FORUM EMPLOI
VANVES – MERCREDI 19 AVRIL 2017



Découvrez l'Ifac en quelques clics !

<http://decouvrir.ifac.asso.fr>



ANIMER : DES MÉTIERS AU COEUR DE LA VILLE

Travailler dans l'animation relève de rôles et de compétences très variés. Si la majorité des animateurs travaille dans les accueils collectifs de mineurs en semaine, les mercredis et les vacances, il existe bien d'autres facettes de ce métier qui accompagne des publics très variés.

Voilà un rapide tour d'horizon simplifié des temps, structures et publics auprès desquels interviennent les animateurs, afin de mieux comprendre leur fonction, leur profil et les formations nécessaires.

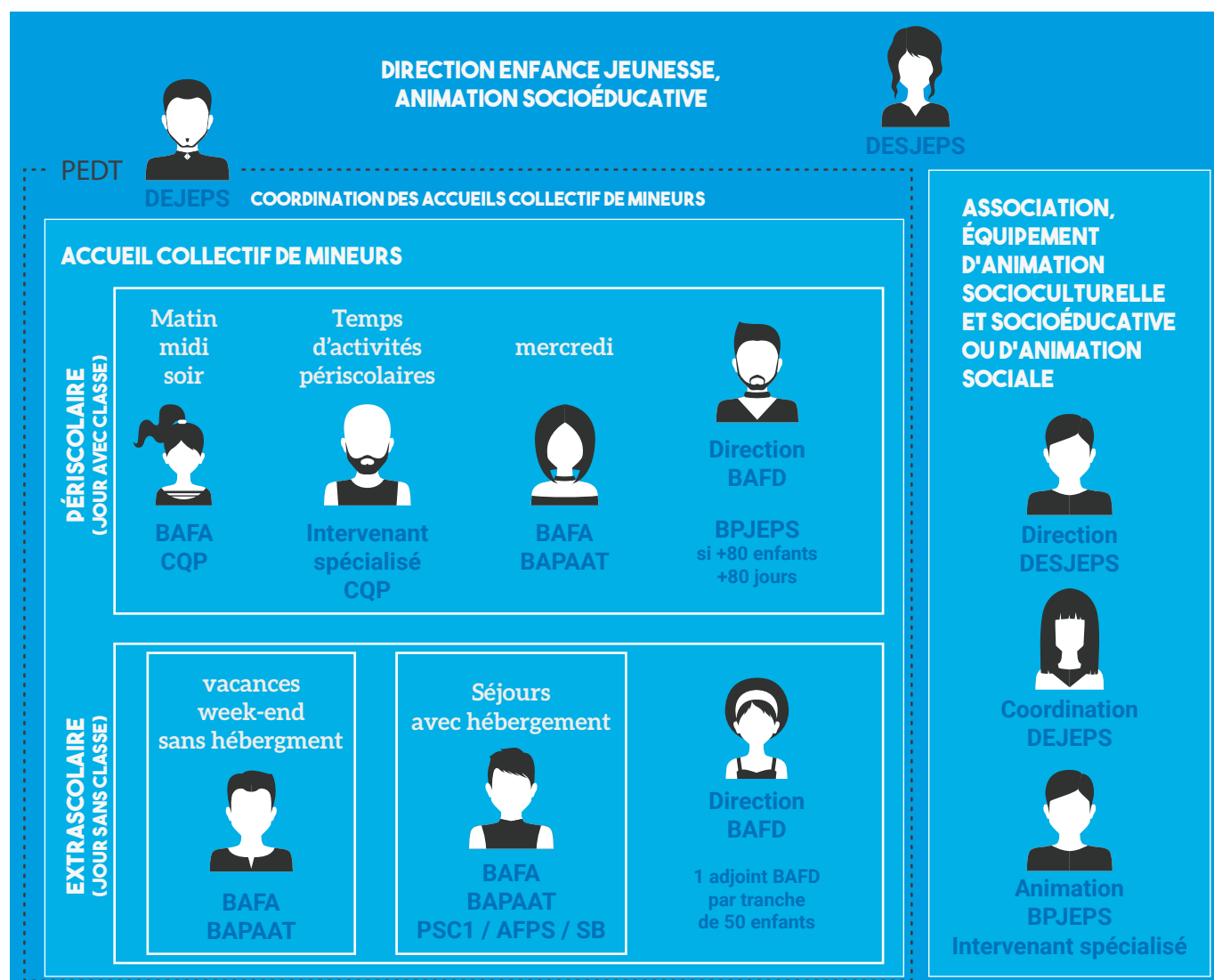
Il existe principalement deux grands statuts de l'animateur : les occasionnels et les professionnels.

Les animateurs occasionnels interviennent sur des durées limitées, saisonnières. Ce sont le plus souvent des étudiants, mais aussi des personnes sans emploi régulier. Ils interviennent sur les centres de vacances et accueils de loisirs (accueils collectifs de mineurs - ACM-) et sont titulaires, ou non, du bafa ou du bafd.

Les animateurs professionnels ne limitent pas leurs champs d'intervention aux ACM. Titulaires de titres professionnels, beaucoup travaillent en collectivités territoriales, dans des associations, en équipements socio-culturels et socioéducatifs, mêlant loisirs, éducation et lien social. D'autres s'investissent enfin sur des équipements à vocation sociale où ils accompagnent des publics spécifiques : personnes âgées, en situation de handicap, en réinsertion sociale ou professionnelle...

A ces deux catégories, il ne faut pas oublier les animateurs bénévoles, moins nombreux -retraités par exemple-, dont l'investissement est essentiel dans les actions éducatives et solidaires.

Principaux dispositifs et diplômes selon les temps et publics accueillis



6 rôles et diplômes de référence

Il existe de nombreux diplômes permettant d'exercer dans le secteur de l'animation. Voici les plus courants, faisant référence sur les dispositifs d'accueil les plus répandus.



Animateur occasionnel BAFA / BAFD

Brevet non professionnel. BAFA 17 ans minimum, BAFD 21 ans minimum.

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

Mettre en œuvre un projet pédagogique d'équipe.

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Accompagner des mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Gérer l'accueil, la communication et le développement des relations entre différents acteurs.



Animateur de projet BPJEPS

Titre professionnel de niveau IV. 18 ans mini.

Concevoir un projet d'animation en lien avec une équipe pluri-disciplinaire.

Animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale.

Encadrer des actions d'animation sociale.

Participer au fonctionnement de la structure.

Accompagner des publics dans une démarche citoyenne et participative.



Animateur périscolaire - CQP

Titre professionnel de niveau V. 18 ans minimum.

Accueillir des publics (enfants et familles) sur des temps d'accueil périscolaire.

Prendre en charge la vie quotidienne des enfants.

Conduire des projets d'animation en y associant les co-éducateurs (familles et enseignants), ainsi que les partenaires éducatifs potentiels sur le territoire local.



Coordinateur d'équipe, de projet ou de secteur DEJEPS

Titre professionnel de niveau III. 23 ans mini.

Piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire.

Concevoir, coordonner et évaluer des projets d'actions.

Soutenir le travail d'équipe.



Animateur d'activités BAPAAAT

Titre professionnel de niveau V. 18 ans minimum.

Encadrer tout type de public dans une pratique de loisirs.

Encadrer des activités de découverte, d'initiation et d'animation.

Participer au fonctionnement de la structure et intervenir dans le projet d'activité de la structure.



Directeur de structure ou de service - DESJEPS

Titre professionnel de niveau II. 25 ans mini.

Piloter un projet de développement dans le champ de l'animation socio-éducative et culturelle.

Analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure.

Fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire.

Accompagner les instances élues dans la formalisation des projets.

Concevoir les axes de formation des acteurs du projet.

Le projet éducatif de territoire

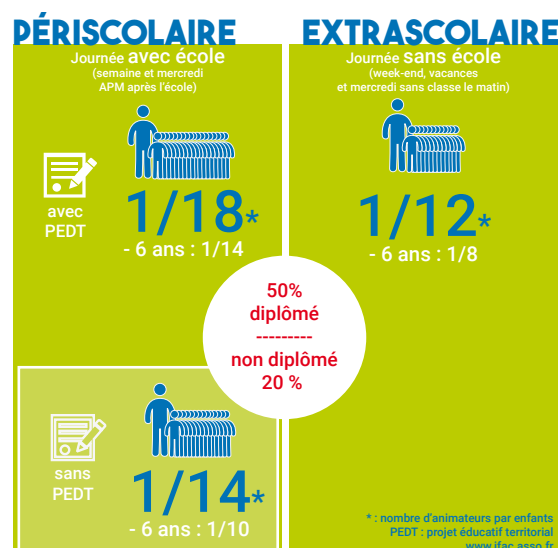
Issu de la réforme des rythmes scolaires de 2013, le projet éducatif de territoire (PEDT) s'est imposé comme le cadre de référence des accueils de mineurs. La ville y définit, en concertation avec les acteurs éducatifs, la politique d'accueil des enfants autour de l'école. Il permet aux animateurs de comprendre les enjeux, les choix et les incidences de leurs actes et attitudes pédagogiques.

Écrit pour une période de trois ans, les collectivités ont aujourd'hui l'obligation de toilettier le PEDT.

L'Ifac vous accompagne pour évaluer et contruire vos **nouveaux PEDT** : nous organisons des **ateliers d'échanges** et de **partages de bonnes pratiques**. -CONTACTEZ-NOUS-

Les taux d'encadrement pour les accueils de mineurs

Le nombre d'enfants par animateur varie selon que l'on est dans un temps périscolaire ou extrascolaire et l'existence d'un PEDT. Les taux peuvent être allégés pour les adolescents sur des structures déclarées en accueil jeunes. L'équipe doit être constituée au minimum de 50% de diplômés. Seul 20% de l'équipe pourra exercer sans diplôme.



Serge Memmi,
Délégué national aux formations professionnelles Ifac

La formation est notre cœur de métier. Nous attachons une importance particulière au sens donné à nos contenus et à leur transfert possible en situation pratique. Nous composons nos équipes de formateurs avec des professionnels en exercice.

Découvrez toutes nos formations

<http://fpa.ifac.asso.fr>

La lettre - avril 2017 - www.ifac.asso.fr



L'ARDOISE DU JOUR

#InstantDeVie
sur nos espaces d'animation de proximité



JARDIN PARTAGÉ
Inauguration d'un beau projet écocitoyen
initié avec les habitants.
Maison de quartier des Sorbiers - Surènes (92)



JOURNÉE DU JEU
Un grand temps convivial rassemblant
toutes les tranches d'âges et les familles.
Vallet animation (44)



FEMME DE MARS
Activités ouvertes à toutes pour cette
quatrième édition pleine de partage.
Centre Fissiaux - Marseille (13)



L'écho des régions



Depuis février, l'Ifac anime le Club ados réussite de la ville d'Antony et propose un suivi individualisé aux collégiens en difficultés. Audrey Alvarez prend la direction de cette nouvelle équipe.



Rentrée du CQP animateur périscolaire le 28 mars dernier à Asnières-sur-Seine pour 4 mois de formation. Bienvenue aux nouveaux stagiaires.



Avec le printemps, fleurissent les salons de l'emploi et de la formation : Vanves, Provins, Evry, Evreux... Suivez nous sur le web pour nous retrouver.



A l'occasion des 500 ans du Havre, les stagiaires en formation BAPAAT ont revisité son patrimoine et produit une exposition artistique visible tout l'année dans les équipements de la ville.

Suivez l'actualité de l'Ifac :



<http://actu.ifac.asso.fr>



facebook.com/ifac.asso.fr



linkedin.com/company/ifac-association



[@ifac_asso](https://twitter.com/ifac_asso)



plus.google.com/+IfacAssoFr_education

Abonnez-vous :

<http://lalettre.ifac.asso.fr>

Directeur de la publication : Martial Dutailly – **Comité de rédaction :** Cédric Mary - Pascal Denis - Méghann Fouéré
Maquette : service communication de l'Ifac, glecossec.com
Crédit photo : Ifac, Fotolia, Istock, freepik, flatlcon